

MANIFESTE POUR LA DÉONTOLOGIE DES PRATIQUES ET DEMARCHES COMMERCIALES AU NOM DES ESAT ET EA

Les associations nationales représentatives du secteur protégé et adapté¹ signataires de ce manifeste appellent à préserver et promouvoir une éthique des pratiques commerciales de leur secteur qui respecte la mission et les valeurs portées par les ESAT (établissement et service d'aide par le travail) et les EA (entreprise adaptée).

Les ESAT et EA constituent un lieu de citoyenneté, d'apprentissage et de professionnalisation concourant à la progression vers une plus grande autonomie des personnes en situation de handicap accompagnées. La commercialisation des biens et services ainsi produits, contribue à la valorisation des travailleurs handicapés dans leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Or, depuis de nombreuses années, une minorité de structure développe des pratiques et démarches commerciales agressives visant à vendre tous types de produits (papeteries, produits lessiviels, hygiéniques...) à des prix prohibitifs. Les argumentaires commerciaux sont misérabilistes et culpabilisateurs. Ces ventes sont souvent réalisées par des sociétés privées, prestataires des ESAT ou EA, et dont la part la plus importante du chiffre d'affaire leur revient.

Le collectif signataire condamne sans réserve ces pratiques purement mercantiles de quelques un qui portent atteinte à la dignité des personnes et nuisent à l'image de l'ensemble des ESAT et des EA qui proposent à leur client des biens et services de qualité et dont le processus de production est respectueux des personnes qu'ils accueillent.

Le collectif signataire appelle à la plus grande vigilance des clients et à un engagement des structures du travail protégé et adapté pour une éthique commerciale qui :

- **Respecte les droits et la dignité des personnes en situation de handicap ;**
- **Valorise leurs travail ;**
- **Assure la promotion de la diversité et la richesse des activités professionnelles qui sont développées dans ces structures.**



¹ Les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) sont des établissements médico-sociaux qui ont comme première mission de favoriser un épanouissement des travailleurs handicapés accueillis, de développer leur intégration sociale, professionnelle et de favoriser, si possible, une insertion en milieu ordinaire de travail. Cet accompagnement se réalise au travers d'activités de production complétées de formations et d'un soutien adaptés au projet de chacune des personnes. Le statut de ces travailleurs, défini dans le code de l'action sociale et des familles, est formalisé dans un contrat de soutien et d'aide par le travail : celui-ci précise les droits et les obligations réciproques des parties.

Les EA (Entreprises Adaptées) sont des entreprises à part entière dont les salariés dépendent du code du travail. Elles doivent employer au moins 80% de salariés en situation de handicap dans leur effectif de production.

Ces deux types d'établissements ont en commun, de produire des biens et des services en réunissant les compétences de plus de 150 000 travailleurs reconnus en situation de handicap. Leurs actions sur l'ensemble du territoire sont très variées couvrant un nombre important d'activités économiques (sous-traitance, prestations de services, conception et fabrication de gammes de produits....)